

délégués - en exercice ...	85
- présents .....	50
Pouvoirs .....	8
Total votants .....	58

### **Affaire n°067/12-2021**

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

#### NOTA :

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 21/12/2021

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU SIETOM SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 13 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 6 décembre 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):  
Jean-Paul MOSNY, Cédric LESEINE, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU titulaires et Pierre MURON, suppléant.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Franck GRASSELER, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Aline COUDERC, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
André LEFRANCOIS, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Pierre VASSEUR, titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):  
Patrice LEGRAND, Sylvain CALDONNAZO, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, François MORATILLE, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, suppléants.

### **Pouvoirs :**

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de Mme Haller à M. Oursel, (CAPVM)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de M. Poupinot à M. Robert (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Pouillot à Mme Barbaux (CCVB).

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond (excusé), Xavier Mauborgne, Jean-Paul Bonvoisin (excusé), Nathalie Dutriaux, Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur, Alain Brucher, Jérôme Rapillard, Eric Piot.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Pascale Prunet, Francis Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Yannick Ponce (excusé), François Warmez (excusé), Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) : Denis Thouvenot.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle (excusée), Jean-Marie Chavance (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Eddy Bapelle, Hugues Marcelot (excusé), Michèle Benech, Arnaud Fabre.

**067. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 :**

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021, 2 éléments n'ont pas été pris en compte sur le chapitre 011 (charges à caractère général) : le coût du traitement des objets encombrants et le coût de collecte des bornes d'apport volontaire.

Par ailleurs, le coût du marché relatif aux déchetteries (transports et traitement) a été sous-estimé car le renouvellement de ce marché fin avril 2021 a provoqué une augmentation moyenne de 30% par rapport aux prix du marché précédent.

Il est donc proposé de prendre la décision modificative suivante pour réajuster dans l'article 611 du chapitre 011 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	CREDITS REDUITS		CREDITS OUVERTS	
	Chapitre	Montant	Chapitre	montant
Fonctionnement	022 Dépenses Imprévues	- 1 400 000 €	011 Charges à caractère général	+ 1400 000 €

*Sur proposition du Président,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2322-1, L2322-2 et L3322-1,*

*Vu la délibération n° 047/06-2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021,*

*Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour permettre de transférer, dans la section de fonctionnement, l'enveloppe du chapitre 022 correspondant aux dépenses imprévues au chapitre 011 correspondant aux charges à caractère général,*

*Le Comité Syndical **APPROUVE** la décision modificative n° 3 ci-dessus.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 13 décembre 2021.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*